

chaque année en vertu de divers accords de collaboration technique (voir pp. 182-183 et pp. 195-197). Ainsi, en 1966, 133 stagiaires sont arrivés, ce qui porte à 326 le nombre des stagiaires au Canada. Ces personnes étudient dans toute une gamme de disciplines médicales en vertu du Programme d'aide extérieure, mais la majorité sont des étudiants en médecine au niveau du baccalauréat, et en matière d'hygiène publique.

Des spécialistes canadiens des lois concernant l'hygiène, l'administration, les soins infirmiers, et d'autres domaines connexes de la santé ont entrepris des travaux spéciaux à l'étranger pendant l'année. De plus, le pays a fourni des professeurs et des experts de divers domaines cliniques pour répondre aux demandes faites par des pays en voie de développement. À titre d'aide en biens capitaux, on a continué de fournir des appareils de cobalthérapie aux centres de traitement du cancer situés dans la région relevant du Plan de Colombo. Parmi les réalisations de l'année, il y a lieu de noter l'envoi de 600,000 doses de vaccin buccal contre la poliomyélite dans le cadre d'une campagne en faveur des enfants de Saïgon au Vietnam.

Le mandat du Canada au sein du Comité exécutif de l'UNICEF a été renouvelé au début de 1965. Le sous-ministre fédéral de la Santé, représentant du Canada au sein du Comité, a été élu au poste de président pour la période de février 1966 à juillet 1968.

Par suite des obligations contractées par le Canada en vertu des accords internationaux sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique les règlements de quarantaine aux navires et avions arrivant au Canada et assure le logement et les soins médicaux nécessaires aux personnes soumises à la quarantaine lors de leur arrivée au Canada (voir page 314).

Le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'accord international sur les mollusques et crustacés conclu entre le Canada et les États-Unis, et à la demande de la Commission mixte internationale, il participe aux études sur la lutte contre la pollution des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis et sur les problèmes que pose la pollution de l'air. D'autres responsabilités du ministère dans le domaine de la santé internationale comprennent la garde et la distribution, pour l'OMS, des étalons établis pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones; certaines fonctions relevant de la Convention sur les stupéfiants de 1961, et la représentation du Canada sur la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

Sous-section 8.—Services consultatifs et techniques et programmes spéciaux

L'assistance technique et consultative aux provinces relève de la Direction générale des services d'hygiène et de la Direction générale de l'assurance-maladie et de l'aide à la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les services suivants fournissent leurs conseils et des renseignements, donnent des conseils sur les projets relatifs aux soins médicaux, coordonnent l'activité et la planification et jouent un rôle déterminant dans l'établissement de normes élevées de service: hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, soins médicaux d'urgence, épidémiologie, éducation sanitaire, laboratoire d'hygiène, réadaptation fonctionnelle, hygiène mentale, soins infirmiers, hygiène alimentaire, hygiène du travail, radioprotection, génie sanitaire, organisation de la recherche, subventions à la santé, ressources en matière de santé, assurance-hospitalisation et services diagnostiques, plans et devis des établissements sanitaires, assurance-maladie et recherche et statistique. En outre, la Direction de l'information du ministère prépare et distribue une grande variété de documentation, de films, d'enregistrements radiophoniques pour renseigner et éduquer le public sur tout ce qui touche la santé.

Le ministère administre également plusieurs autres services spécialisés, dont les services d'urgence de santé qui aident les administrations provinciales et municipales à organiser leurs services de soins médicaux, de soins infirmiers, d'hospitalisation et d'hygiène publique en cas d'urgence; le laboratoire d'hygiène, y compris le laboratoire de virologie,